


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 25/02/2019
Reçu en préfecture le 25/02/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190219-2019_15-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 février 2019

N° 2019-15

Référence écrite délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	48
	Dont 9 procurations
Votes pour :	47
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	1
Date de la convocation :	13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (39) : TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (16) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, FINES Frédéric, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (9) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASSO Maryse à CARRERE Philippe
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
ROCHER Jacques à LACAZE Noël
PENE Roland à BAZERQUE Albert
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à POME Maryse
ROCA Jacques à MIR André

Monsieur Alain DUBERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la réunion du 28 mai avec Mme la Sous-Préfète et le Colonel départemental du SDIS Alain Boulou, à propos de la construction d'un nouveau centre de secours en remplacement de celui d'Arreau, plusieurs interrogations :

OBJET : Projet Centre de
Secours et d'Incendie

- Trouver le foncier,
- Qui portera la maîtrise d'ouvrage,
- Prise de la compétence par la CCAL contributions communales et/ou défense incendie.

Monsieur le Président expose l'avancée du dossier :

Le foncier retenu serait les parcelles sur la commune de Cadéac : B450 (superficie de 2690 m² – propriété de Mr Michel Pélieu) et B402 (superficie de 1300m² – propriété de la commune de Cadéac).

Le financement du coût estimé serait :

Travaux : 926 000€ht	Etat 40%	370 400€
	CD65 20%	185 200€
	SDIS65 20%	185 200€
Reste à charges des 29 communes		185 200€

Compte tenu du caractère structurant de ce projet, les 29 communes concernées solliciteraient un fonds de concours CCAL à hauteur de la moitié du reste à charge des 29 communes, soit 92 600€.

L'acquisition des parcelles dont l'estimation n'est pas connue à ce jour serait à la charge des 29 communes.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Président propose qu'elle soit portée par la communauté de communes Aure Louron, ce centre de secours servira l'ensemble du territoire Aure Louron et pas seulement les 29 communes ciblées.

Ce projet sera mené sous réserve des délibérations concordantes des 29 communes concernées.


Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à la **majorité** des membres présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le portage de la maîtrise d'ouvrage du projet centre de secours par la communauté de communes sous réserve des délibérations des 29 communes approuvant le plan de financement ;
- D'autoriser le président à solliciter les différents partenaires financiers ;
- D'autoriser le Président à entamer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU